

! Vos téléprocédures en toute simplicité !

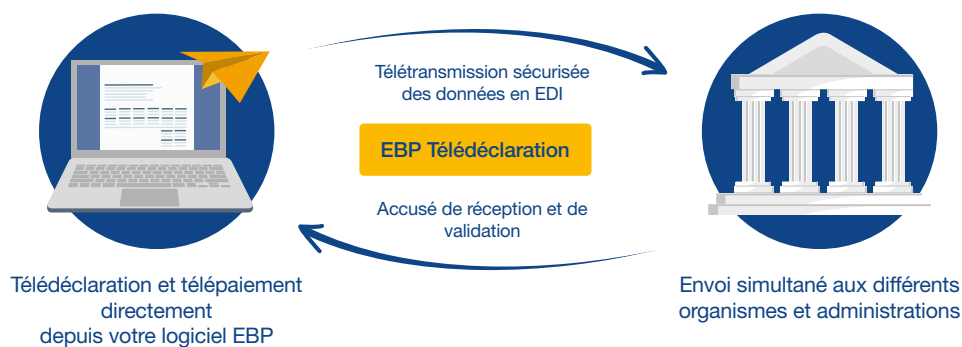
Dématérialisation des documents administratifs et des paiements

L'Administration s'est engagée depuis plusieurs années dans la dématérialisation des documents et de leurs paiements associés :

- TVA
- Liasse fiscale
- DSN
- Taux de prélèvement à la source

Ce changement dans la gestion de votre entreprise nécessite un accompagnement qu'EBP s'engage à vous fournir grâce à EBP Télédéclaration.

Choisir l'EDI (Échange de Données Informatisé), c'est faire le choix de la rapidité, de la simplicité et de la sécurité.



Les avantages de cette option

SÉCURITÉ

La télétransmission est entièrement sécurisée. Vos données sont vérifiées, archivées et consultables à tout moment.

GAIN DE TEMPS

Les déclarations sont pré-remplies par votre logiciel EBP. La télétransmission est instantanée.

SIMPLICITÉ

Vous télédeclarez et téléréglez vos déclarations fiscales et sociales en quelques clics.

SUIVI

Vous êtes informé de la réception et de la validation de vos déclarations.

I EBP Télédéclaration I



ZOOM SUR L'OPTION

Télédéclarations fiscales

Télétransmettez vos déclarations et effectuez vos télépaiements en EDI directement depuis les logiciels des gammes États Financiers et Comptabilité⁽¹⁾. EBP Télédéclaration vous permet également d'être conforme au protocole de télépaiement SEPA inter-entreprise. Consultez ci-dessous la liste des déclarations et paiements concernés :

États Financiers

- Déclaration de résultat
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- Impôt sur les Sociétés (IS)
- Déclaration des loyers
- Déclaration des prix de transfert
- Déclaration pays par pays
- Déclaration des Revenus de Capitaux Mobiliers (RCM)
- Imprimé Fiscal Unique (IFU)

Comptabilité

- TVA
- Impôt sur les Sociétés (IS)
- Déclaration des honoraires (DAS2)

Télédéclarations sociales

Grâce à EBP Télédéclaration, simplifiez et sécurisez vos démarches administratives liées à vos données sociales. En quelques clics, télétransmettez votre DSN directement depuis votre logiciel. Suivez efficacement l'état de vos déclarations par organisme. Enfin, recevez également dans votre solution, les taux de prélèvement à la source ou les nouveaux taux prévoyance/mutuelle pour chacun de vos salariés⁽²⁾.

Télédéclaration :

- Signalements DSN
- DSN mensuelle

Réception automatique des données⁽²⁾ :

- Taux de prélèvement à la source
- Taux contrats prévoyance/mutuelle (fiche de paramétrage organismes complémentaires)
- Compte rendu métier par organisme

(1) Nécessite la souscription au Service PRIVILÈGE et à EBP Télédéclaration (inclus dans le Service PREMIUM). Offre non commercialisée aux cabinets d'expertise comptable.

(2) Le suivi et la réception automatique de ces données sont inclus dans la Solution Accompagnée ou pour la Solution Autonome, nécessite la souscription à l'abonnement Service Expertise +.

Retrouvez le détail de ce service sur www.ebp.com